

## TARIFS DES COTISATIONS 2018 AU CERCLE NATIONAL DES ARMÉES (\*)

OFFICIERS GENERAUX EN 2 <sup>e</sup> SECTION	
Général de brigade, de division, de corps ou d'armée (2,3,4 ou 5 étoiles)	<b>90,00 €</b>
Contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre ou Amiral (2, 3, 4 et 5 étoiles)	
OFFICIERS DE RESERVE ET HONORAIRES	
Quel que soit le grade	<b>75,00 €</b>
OFFICIERS SUPERIEURS EN RETRAITE & Civils de Catégorie "A" du Ministère des Armées	
Colonel ou capitaine de vaisseau	<b>50,00 €</b>
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate	
Commandant ou capitaine de corvette	
Personnels civils de la défense de catégorie "A"	
OFFICIERS SUBALTERNES EN RETRAITE	
Capitaine ou lieutenant de vaisseau	<b>35,00 €</b>
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1 <sup>ère</sup> classe	
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2 <sup>ème</sup> classe	
AUTRES MEMBRES	
Titulaire de la Légion d'Honneur, auditeurs IHEDN, CHEAr ou Ecole de Guerre	<b>115,00 €</b>
MEMBRES AUTORISES PAR LE C.A	
Membres autorisés par le Conseil d'Administration	<b>150,00 €</b>

(\*) La 1<sup>ère</sup> année d'adhésion, la cotisation est calculée au prorata de l'année à partir du 1<sup>er</sup> mars.  
 Pour en connaître le montant, merci de contacter le secrétariat des membres (Tél. 01 44 90 27 75)

## TARIFS 2018 DE LA CARTE CONJOINT / ENFANT (18 à 25 ans)

Officiers généraux en 2 <sup>ème</sup> section	<b>9,00 €</b>
Officiers supérieurs en retraite & civils cat. A	<b>5,00 €</b>
Officiers subalternes en retraite	<b>3,50 €</b>
Officiers de réserve et honoraires	<b>7,50 €</b>
Titulaire de la Légion d'Honneur, auditeurs IHEDN, CHEAr ou Ecole de Guerre	<b>11,50 €</b>
Membres autorisés par le CA	<b>15,00 €</b>